2026 - 77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION	
8 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
RÉSULTAT DU VOTE	
Votant	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Objet

CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN

Reçu en Préfecture
Le

Publié ou notifié,
Le

Le Maire,

Le quatorze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT-ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, maire.

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs – ARDERIU – ANDRAU – GADAL – LABAT – BERGOUGNIOU – TERKI – COURADETTE – ABDELAOUI – MAUTRAY – COSTES – AZAR – DALLA-BARBA – ESTEZET – VIEU – FOURCADE – LUMEAU – REVOLLIER – SALABERT – BLAIS – VITAL – FALIERES – DURON – LATOUR – ESCANDE

Absents et excusés :
Mesdames et Messieurs SANNI-RODRIGO, PRIEUR, PONS, ROUQUETTE, BENSAÏD.

Procurations :
En application de l'article L 2121-20 du CGCT
Mme SANNI-RODRIGO a donné procuration à M. BERGOUGNIOU
Mme PRIEUR a donné procuration à M. ARDERIU
M. PONS donne procuration à Mme ANDRAU
M. ROUQUETTE a donné procuration à M. COURADETTE
Mme BENSAÏD a donné procuration à M. GADAL

Mme FALIERES ne prend part au vote.

Secrétaire de séance :
M. Clément GADAL
En application de l'article L 2121-15 du CGCT

--

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la décision du Maire n°03-2026 en date du 12 janvier 2026 portant sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « Arbres et Paysage d'Autan »,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre et de renforcer les actions en faveur de la biodiversité,

M. le Maire expose :

La commune est engagée dans le renforcement de la trame verte en plantant ou régénérant les haies avec des espèces champêtres et locales. Le partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan a permis la plantation de 1098 pieds depuis 2018.

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

Le renouvellement de la convention de partenariat dans le programme Plant'arbre permettra de réaliser de nouveaux chantiers de plantation pour renforcer la biodiversité, améliorer le cadre de vie et accroître la résilience du territoire face au changement climatique.

L'association recevant une subvention de la part de la Région Occitanie dans le cadre de son action Fonds Biodiversité et par le Fonds pour l'arbre, le reste à charge pour la commune est de 3,50 € par mètre linéaire planté, comprenant le conseil, la mise à disposition des plants et de protection contre la faune sauvage, le suivi du paillage et de la végétation.

Les chantiers de plantation envisagés se situent au centre de loisirs, le giratoire de la Paix, le Grand bois, pour un total de 250 plants.

La commune, adhérente à l'Association Arbres et Paysages d'Autan, doit passer convention d'engagement concernant le programme Plant'arbre.

L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ENTENDU,
LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention d'engagement – Programme Plant'arbre,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Secrétaire de séance,
Clément GADAL

Le Maire,
François ARDERIU

MAIRIE DE LA SALVETAT-ST-GILLES
31 (Haute-Garonne)

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.